



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 35

DELIBERATION
n° 2024 - 06 - 42

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 12 DEC. 2024

ID : 085-200023778-20241205-DL2024_06_42-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 5 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 28 novembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Jean CANTIN, Catherine GALAND, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphonie JACOMINO, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER.

Pouvoirs : Frédéric FOUQUET à Céline DELOMME / Jean-Baptiste RABINIAUX à Lucien PRINCE / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Sandra DUBOS à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Tiphonie JACOMINO à Christine CRESTOIS / Vincent PIPAUD à Evelyne CHAUVEL / Olivier ROBIC à Jean-Pierre STEPHANO / Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Sonia CHARLOS est désignée secrétaire de séance.

Mutualisation Système d'Information :
approbation de l'avenant n° 3 à la convention
relative au transfert du service commun
« Système d'Information »

L'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, à une ou plusieurs de ses communes membres et, à un ou plusieurs établissements publics rattachés, de se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles.

La convention relative au transfert du service commun « Système d'Information » à la Communauté d'Agglomération a été signée le 20 janvier 2022.

Un avenant n° 1 a été signé le 17 mars 2023, afin de modifier certaines modalités et notamment permettre l'accès au service d'astreintes à tous les signataires ainsi que de préciser les modalités de remboursement.

Un deuxième avenant est en cours de signature afin d'intégrer un nouvel adhérent à la convention (CCAS de Brétignolles sur Mer pour l'EHPAD la « Résidence de l'Aubraie »), suite au Conseil Communautaire du 11 avril 2024.

Compte tenu de ces évolutions, un bilan a été abordé en Groupe de Travail « Système d'Information » du 16 janvier et du 13 juin 2024.

Il apparaît que le coût global de fonctionnement du service « Informatique » a augmenté depuis sa mise en œuvre (le 1^{er} janvier 2018) et la tarification par poste, mise en place au 1^{er} janvier 2022 par suite du transfert des agents au Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

Le service « Informatique » gère la totalité des systèmes informatique, téléphonique fixe et mobile, impression, logiciel, application de l'ensemble des structures du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, compris, EPIC Tourisme, SEM des Ports, EHPAD de Brétignolles sur Mer, soit 18 entités pour 1 478 postes répartis sur 170 sites.

Le coût global de fonctionnement est de 600 K€/an avec un reste à charge de 400 K€.

Le Groupe Travail veut proposer une évolution de la facturation pour réduire sa quote-part (à 300 K€), en proposant de modifier les principes de prise en charge :

Projets non mutualisés : le principe retenu serait le même que celui utilisé dans le cadre des assistances pour les communes (Ingénierie, Bâtiment, DCM, Marchés Publics), à savoir prise en charge par le demandeur à hauteur de 400 €/jour.

Coût par poste : le montant de la maintenance par poste (1^{er} janvier 2022) reste très bas par rapport aux autres intercommunalités du Département (300 € en moyenne pour 100 € pour la Communauté d'Agglomération). Il apparaît nécessaire d'augmenter cette prestation afin de répondre aux évolutions constantes des systèmes. Aussi, le Groupe de Travail propose de passer de 100 à 150 € par poste.

Autres intercommunalités	Postes	Coût au poste par an : minimum	Coût au poste par an : maximum
Vie et Boulogne :			
Temps réel + reste à charge	500	215 €	250 €
Vendée Grand Littoral :			
Poste ou poste + pack (antivirus, infra)	400	417 €	500 €
Agglomération de la Roche sur Yon :			
Poste et infra (infra déjà en place Ville+Agglo)	2200	250 €	250 €
Moyenne	1033	294 €	333 €

Au vu de la multiplicité des missions du service commun « Système d'Information », il apparaît aujourd'hui nécessaire de faire évoluer le mode de facturation.

D'autre part, il est proposé de définir les contours du forfait de base et du mode projet :

Forfait de base :

La maintenance annuelle intégrant toutes les prestations (support, projets communs, marché et renouvellement des équipements) ;

L'ajout de matériel sur des sites existants ;

Les projets mutualisés (ex. : groupement de commandes matériel, télécommunications, solutions applicatives) ;

Des permanences à hauteur d'une ½ journée par mois dans les collectivités.

Forfait projet :

Les permanences au-delà de la ½ journée par mois incluse dans le forfait de base (pour les collectivités qui souhaitent une mise à disposition plus large) ;

Interconnexion ou intégration d'un nouveau site, d'un nouveau nouvel espace ou d'une extension ;

Acquisition d'une nouvelle application non mutualisée ;

Développement d'une solution en place ;

Audit, étude ;

Évènementiel (billetterie temporaire, feu d'artifice, festival, concert, ...)

Au vu de la multiplicité des missions du service commun « Système d'Information », il apparaît aujourd'hui nécessaire de :

- Faire évoluer la tarification du forfait de base ;
- Préciser les missions incluses dans le forfait de base ;
- Préciser les missions non comprises dans le forfait de base et faisant l'objet d'une facturation supplémentaire : mode « projets » ;
- Définir les modalités financières des missions non comprises dans le forfait de base (hors astreintes et permanences) : forfait « projets ».

Il est précisé que les missions non comprises dans le forfait de base (hors astreintes et permanences) ne seront facturées qu'à partir du 1^{er} janvier 2025 (forfait projet).

Collectivité	Nombre de postes	TOTAL 2024	TOTAL prévisionnel 2025 (coût au poste)	PROJETS 2024 en jours	PROJETS 2025 400€/jour	TOTAL 2025 (Coût poste + projet)
L'Aiguillon sur Vie	17	1 700 €	2 550 €	9	3 600 €	6 150 €
Brem sur Mer	50	5 000 €	7 500 €	3	1 200 €	8 700 €
Bretignolles sur Mer	95	9 500 €	14 250 €	14	5 600 €	19 850 €
La Chaire Giraud	3	300 €	450 €	0	0 €	450 €
Coëx	57	5 700 €	8 550 €	0,5	200 €	8 750 €
Commequiers	75	7 500 €	11 250 €	12	4 800 €	16 050 €
Le Fenouillet	68	6 800 €	10 200 €	6	2 400 €	12 600 €
Givrand	19	1 900 €	2 850 €	3,5	1 400 €	4 250 €
Landevelille	6	600 €	900 €	0	0 €	900 €
Notre Dame de Riez	40	4 000 €	6 000 €	3	1 200 €	7 200 €
Saint Gilles trois de Vie	240	24 000 €	36 000 €	7	2 800 €	38 800 €
Saint-Hilaire de Riez	411	41 100 €	61 650 €	54,5	21 800 €	83 450 €
Saint-Maixent	42	4 200 €	6 300 €	2	800 €	7 100 €
Saint-Révérend	13	1 300 €	1 950 €	0,5	200 €	2 150 €
Communauté d'Agglomération	297	29 700 €	44 550 €	63,5	25 400 €	69 950 €
Le faitourianne	33	3 300 €	4 950 €	12,5	5 000 €	9 950 €
Uspod-Bretignolles	12	1 200 €	1 800 €	8	3 200 €	5 000 €
Autres				308,5	123 400 €	
TOTAL ANNUEL TTC (€)	1478	147 800 €	219 900 €	508	203 000 €	301 300 €

Coût au poste : 150 €

Coût projet par jour : 400 €

Coût masse salariale avec charges : 560 000 €
 Coût contrats/solutions : 42 000 €
 Total service SI : 602 000 €
 Reste à la charge de l'agglomération : 300 700 €

**Le Conseil Communautaire,
 Dûment convoqué,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-4-2,**

Vu les arrêtés de Monsieur le Préfet de la Vendée n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,
Vu la délibération n° 2021-9-01 du Conseil Communautaire du 30 septembre 2021 approuvant le transfert du service commun « Système d'Information » à compter du 1^{er} janvier 2022,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 06 octobre 2022 relative à l'approbation de l'avenant n° 1 à la convention relative au transfert du service commune « Système d'Information »,
Vu la convention relative au transfert du service commun « Système d'Information » signée en date du 20 janvier 2022,
Vu l'avenant n° 1 à la convention susmentionnée en date du 17 mars 2023,
Vu l'avenant n° 2 à la convention susmentionnée autorisé par le Conseil Communautaire du 11 avril 2024,
Vu le projet d'avenant n° 3 à ladite convention,
Vu l'avis favorable du Groupe de Travail « Système d'information » du 13 juin 2024,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 14 novembre 2024,
Vu le rapport,
Considérant l'intérêt d'intégrer au service commun une nouvelle entité et de préciser les missions du service commun ainsi que les modalités financières afférentes,
Après en avoir délibéré à la majorité (Mesdames Kathia VIEL, Evelyne CHAUVEL, Christine CRESTOIS, Tiphane JACOMINO et Messieurs Jean SOYER, Jean-Pierre STEPHANO, Olivier ROBIC, Jean-Yves LEBOURDAIS, Vincent PIPAUD),

DÉCIDE :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 3, tel que décrit au rapport, à la convention relative au transfert du service commun « Système d'Information » ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Sonia CHARLOS



Givrand, le 12 décembre 2024

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 12 DEC. 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 12 DEC. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.